

## PREFECTURE DE LA CREUSE

# AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes commune de Bourganeuf.

Conformément à l'article L. 123-9 du code de l'environnement, et sur décision motivée du commissaire enquêteur, le public est informé que l'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 11 octobre 2021, du mardi 2 novembre 2021 au vendredi 3 décembre 2021 inclus, sur le projet sus-visé, déposé par BOURGANEUF SOLAIRE SARL dont le siège se trouve au 15, rue de Bruxelles 75009 PARIS, représentée par M. Marceau LEROUX, est prolongée de 7 jours soit jusqu'au 10 décembre 2021 à 17 heures. .

**M. Alain BOYRON, commissaire enquêteur désigné par la Président du Tribunal Administratif, tiendra une permanence supplémentaire à la mairie de BOURGANEUF, le vendredi 10 décembre 2021 de 14 h à 17 h.**

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2021 portant ouverture de l'enquête publique demeurent applicables à l'exception de celles précisées par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2021.

Toute information sur le dossier peut être demandée à M. Marceau LEROUX, (tel : M : 06. 82. 32. 96. 10, courriel : [m.leroux@enerparc.com](mailto:m.leroux@enerparc.com)).

Le dossier relatif à ce projet (comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale) est déposé en mairie de BOURGANEUF, aux heures habituelles d'ouverture au public, où toute personne intéressée pourra le consulter et consigner ses éventuelles observations sur le registre ouvert à cet effet jusqu'au 10 décembre 2021.

Le public pourra également formuler ses observations par écrit, et les adresser en mairie de BOURGANEUF, à l'attention du commissaire enquêteur jusqu'à cette date, lequel les visera et les annexera au registre d'enquête. Il est également consultable sur le site internet des services de l'État dans la Creuse.

Le public pourra également adresser, **jusqu'au 10 décembre 2021 à 17 heures**, ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : [pref-environnement@creuse.gouv.fr](mailto:pref-environnement@creuse.gouv.fr).